

Direction Générale des Services
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Affaire suivie par : Aurélie LAGNEL

Téléphone : 01 69 47 90 15
Email : sagj@univ-evry.fr

DECISION

du 25 novembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des membres de la Commission de la Recherche

Date d'application : 25 novembre 2022

Le Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

- Vu** le code de l'éducation, et en particulier les articles D719-7 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, et en particulier les articles 16, 24, 27, 41 et suivants ;
- Vu** l'arrêté DGS/2018/240/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche ;
- Vu** l'arrêté DGS/2018/239/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu** l'arrêté DGS/2018/238/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration ;
- Vu** la décision DAJI/2022/130/D du 29 septembre 2022 d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
- Vu** la décision DAJI/2022/147/D du 14 novembre 2022 portant modification de la décision du 29 septembre 2022 d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
- Vu** la décision DAJI/2022/149/D du 18 novembre 2022 portant composition des bureaux de vote pour les élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement dressés en séance publique le 24 novembre 2022.

DECIDE

Article 1 : Résultats de l'élection des représentants à la Commission de la Recherche

I. Résultats du scrutin

Le mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour sans panachage, avec répartition proportionnelle, les sièges restants à pourvoir étant attribués au plus fort reste.

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

• **Collège A des professeurs et personnels assimilés - circonscription 1 : 4 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $69/4 = 17,25$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
91	70	1	69	EURECA	34	1	0,97	1	2
				IMAGINER ET AGIR	29	1	0,68	1	2
				UEVE EN ACTION	6	0	0,34	0	0

• **Collège A des professeurs et personnels assimilés - circonscription 2 : 4 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $32/4 = 8$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
41	32	0	32	EURECA	4	0	0,50	0	0
				IMAGINER ET AGIR	23	2	0,87	1	3
				UEVE EN ACTION	5	0	0,62	1	1

• **Collège B des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - circonscription 1 : 2 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $49/2 = 24,5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
61	49	0	49	EURECA	13	0	0,53	1	1
				IMAGINER ET AGIR	25	1	0,02	0	1
				UEVE EN ACTION	11	0	0,44	0	0

- Collège B des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - circonscription 2 : 3 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $15/3 = 5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
23	15	0	15	EURECA	5	1	0	0	1
				IMAGINER ET AGIR	9	1	0,80	1	2
				UEVE EN ACTION	1	0	0,20	0	0

- Collège C des personnels docteurs non habilités à diriger des recherches - circonscription 1 : 3 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $94/3 = 31,33$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Elus
184	94	0	94	EURECA	50	1	0,59	1	2
				IMAGINER ET AGIR	30	0	0,95	1	1
				UEVE EN ACTION	14	0	0,44	0	0

- **Collège C des personnels docteurs non habilités à diriger des recherches – circonscription 2 : 3 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $62/3 = 20,66$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
94	62	0	62	EURECA	22	1	0,06	0	1
				IMAGINER ET AGIR	33	1	0,59	1	2
				UEVE EN ACTION	7	0	0,33	0	0

- **Collège D des autres personnels enseignants et chercheurs : 1 siège**

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Élu
137	74	2	72	EURECA	43	1
				IMAGINER ET AGIR	29	0

• **Collège E des ingénieurs et techniciens non docteurs : 2 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $176/2 = 88$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
378	176	0	176	EURECA	73	0	0,82	1	1
				IMAGINER ET AGIR	47	0	0,53	1	1
				UEVE EN ACTION	24	0	0,27	0	0
				SNASUB - FSU	26	0	0,29	0	0

• **Collège F des autres personnels : 1 siège**

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Élu
237	120	1	119	EURECA	49	1
				IMAGINER ET AGIR	22	0
				SNASUB - FSU	48	0

• **Collège G des étudiants doctorants – circonscription 1 : 2 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $34/2 = 17$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
181	39	5	34	EURECA - FENEC	34	2	0	0	2

• **Collège G des étudiants doctorants - circonscription 2 : 2 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $8/2 = 4$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
93	8	0	8	EURECA - FENEC	2	0	0,5	0	0
				AU SERVICE DE LA RECHERCHE !	6	1	0,5	1	0

II. Proclamation des résultats à l'élection des représentants à la Commission de la Recherche

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés - circonscription 1 à la Commission de la Recherche :
 - Juan PELTA
 - Samia BOUCHAFA BRUNEAU
 - Christelle MONVILLE
 - Christophe AMBROISE

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés - circonscription 2 à la Commission de la Recherche :
 - Guillaume TIFFON
 - Eleni ILIOPULOS
 - Rémi JARDAT
 - Jérôme HERICOURT

- Est proclamé élu en qualité de représentant du collège B des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - circonscription 1 à la Commission de la Recherche :
 - Lydie NOUVELIERE
 - Marie-Anne DEBILY

- Est proclamé élu en qualité de représentant du collège B des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - circonscription 2 à la Commission de la Recherche :
 - Aude JACQUEMART D'ANDRIA
 - Philippe JACQUINOT
 -

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège C des personnels docteurs non habilités à diriger des recherches - secteur 1 à la Commission de la Recherche :
 - Sergiu IVANOV
 - Marie SZAFRANSKI
 - Hind GUENOU

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège C des personnels docteurs non habilités à diriger des recherches - secteur 2 à la Commission de la Recherche :
 - Martin GUERPIN
 - Annie BANIKEMA NDJANDA
 - Olivier BAGUELIN
- Est proclamé élu en qualité de représentant du collège D des autres personnels enseignants et chercheurs à la Commission de la Recherche :
 - Vincent LORET
- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège E des ingénieurs et techniciens non docteurs à la Commission de la Recherche :
 - Carole TROUSSIER
 - Vandana JOSHI
- Est proclamée élue en qualité de représentante du collège F des autres personnels à la Commission de la Recherche :
 - Olivia VIARDOT
- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège G des étudiants doctorants - circonscription 1 à la Commission de la Recherche :

Titulaires :

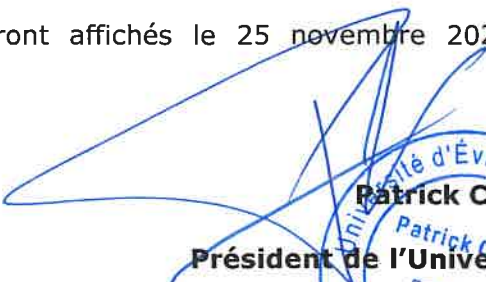
Wael ALLILICHE
Tina ISSA

Suppléants :

Subhi JLEILATY
Constance CREUX

Article 2 : Proclamation des résultats

Les résultats ci-dessus proclamés seront affichés le 25 novembre 2022 sur les sites de l'université.



Patrick CURMI
Président de l'Université d'Evry-Val-
d'Essonne

